



*Ligue Occitanie Rugby*

# **REGLEMENT SPORTIF**

## **COMPETITIONS JEUNES MASCULINES**

### **CHAMPIONNAT REGIONAL**

**U16 et U19**

**SAISON 2023/2024**

+++++

02 octobre 2023



*Ligue Occitanie Rugby*

## **Préambule**

La LIGUE OCCITANIE DE RUGBY (L.O.R.) est chargée de l'organisation et de la gestion des compétitions régionales de ligue (Régional 1,2/3) en U16 et U19.

La L.O.R. organise une Coupe des Sélections Départementales concernant les joueurs évoluant dans les équipes en Compétition Régionale Ligue, dans les catégories U16 et U19.

Le présent règlement a pour objet de fixer le cadre réglementaire relatif à la gestion de la pratique du rugby et de définir les conditions d'organisation et de participation des clubs aux Compétitions Régionales « jeunes » gérées par la Ligue Occitanie de Rugby.

Il est établi dans le cadre des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby 2023-2024, d'une part et du Règlement « LIGUE OCCITANIE » d'autre part.

Le Comité Directeur ou le Bureau de la L.O.R. pourront prendre toutes décisions qu'ils jugeront conformes à l'intérêt général du rugby sur toutes les dispositions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

En sa qualité de gestionnaire des différentes compétitions « jeunes », la L.O.R. instruit les dossiers relevant de l'appel, de la discipline, des règlements et du domaine sportif.

Les dispositions des Titres I à V des Règlements Généraux de la F.F.R sont applicables aux compétitions L.O.R.

Toute décision ou toute modification du présent Règlement qui est publiée devient exécutoire du fait même de cette publication, et est dès lors opposable aux associations et aux membres de la F.F.R., qui ne sauraient se prévaloir de l'ignorance d'une telle information.

Les décisions prises par le Bureau et le Comité Directeur de la L.O.R. peuvent prendre la forme d'avis hebdomadaires. Cette publication est réalisée par voie électronique, via le site Internet de la Fédération [www.ffr.fr](http://www.ffr.fr) et/ou via la messagerie électronique officielle des clubs ([code club@FFR.FR](mailto:code club@FFR.FR)).

De manière générale, toute communication de la L.O.R. via cette messagerie électronique est opposable à son (ses) destinataire(s).

Les décisions publiées par voie électronique entrent en vigueur à la date fixée par l'instance décisionnaire ou, à défaut, le lendemain de leur publication.

Pour chacune des catégories, les dispositions particulières applicables à chaque compétition sont spécifiées dans les annexes **1 à 6**.

+++++



Ligue Occitanie Rugby

## **Article 1 : Conditions d'accès aux Compétitions Régionales**

### **1-1 : Conditions générales**

La participation des associations aux compétitions territoriales ou fédérales est liée au respect des obligations sportives des articles 350 et 351 des Règlements Généraux de la F.F.R. (saison 2023/2024).

La commission de contrôle des obligations veillera à la bonne application de ses dispositions et établira les comptes rendus utiles à la prise éventuelle de décisions.

### **1-2 - Qualification limitative**

Pour être autorisé à participer à une rencontre d'une compétition organisée par la Ligue OCCITANIE (phase qualificative ou phase finale) un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 8 feuilles de match (toutes phases confondues) d'équipes de niveau supérieur relevant de toutes les classes d'âges. Le nombre d'inscriptions dans différentes équipes de niveau supérieur (toutes phases confondues) devra être additionné.

**En d'autres termes dès qu'un joueur aura atteint le quota de 8 rencontres en compétitions de niveau supérieur, il ne pourra participer à une rencontre d'une compétition de niveau inférieur organisée par la Ligue Occitanie (phase qualificative ou finale).**

**Exception :** ne seront pas comptabilisées les participations aux rencontres des réserves des équipes des compétitions régionales, Excellence B et Fédérale B.

**Hiérarchie sportive des compétitions :** article 315 des Règlements Généraux de la FFR.

<b>1. Compétitions « Seniors »</b>	<b>2 Compétitions « Moins de 19 ans »</b>	<b>3 Compétitions « Moins de 16 ans »</b>
1ère Division Pro.	Elite Crabos	Elite Alamercury/ Elite Gaudermen
2ème Division Pro.	National U18	National U16
Nationale	Régional 1	Régional 1
Nationale 2		
Fédérale 1	Régional 2	Régional 2
Reichel Espoirs Elite Reichel Espoirs Accession		
Fédérale2		
Fédérale 3	Régional 3	Régional 3
Espoirs Nationaux Espoirs Fédéraux 1		
Fédérale B, Excellence B		
Régionale 1		
Régionale 2 Régionale 3		



*Ligue Occitanie Rugby*

### **1-3 - Qualification spécifique – Compétitions Régionales U19**

Le nombre de joueurs nés en 2005 figurant sur la feuille de match sera limité à 8 en compétition à XV et 5 en compétition à X.

#### **IMPORTANT :**

Pour l'application de ces limitations, la participation à une rencontre est définie comme l'entrée effective sur le terrain du joueur concerné, que ce soit en qualité de titulaire, de remplaçant temporaire ou de remplaçant définitif.

L'inscription sur la feuille de match d'une rencontre est de l'entière responsabilité des Associations tant pour des raisons sportives qu'assurantielles.

Il incombe aux Associations de s'assurer du respect de cette limitation pour le jour de la rencontre où le joueur est appelé à disputer.

**Tout joueur participant à une rencontre en méconnaissance des dispositions précédentes est considéré comme non qualifié au sens de l'article 230 du Titre II des Règlements Généraux.**

Sanctions pour utilisation d'un joueur non qualifié (article 511-1-3 qualification des joueurs) :

Equipe fautive : match perdu par disqualification, moins 2 points terrain et 0 points de marque  
- application de l'article 341.1.1

Equipe adverse : match gagné, 4 points terrain + 1 point de bonus et points marqués à l'arrêt du match.

#### **1.3 : Conditions particulières : organisation des compétitions**

- U19 : *Championnat Régional 1 - annexe 1*
- U16 : *Championnat Régional 1 - annexe 2*
- U19 : *Championnat Régional 2 - annexe 3*
- U16 : *Championnat Régional 2 - annexe 4*
- U16 : *Championnat Régional 3 – annexe 5*
- U16 : *Championnat Régional 3 – annexe 6*
- calendrier général officiel – annexe 7



Ligue Occitanie Rugby

## 1.4 : Le calcul des points

### 1.4.1 – Points « terrain » - Pour toutes les compétitions « Jeunes ».

a) Il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match, le nombre de points suivants, dits points « terrain » :

- **4 points** pour match gagné ;
- **2 points** pour match nul ;
- **0 point** pour match perdu ;
- **0 point** à l'équipe qui s'est présentée avec l'effectif requis dans sa catégorie mais qui, au cours de la rencontre, s'est trouvée en effectif insuffisant; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe adverse.
- **0 point** à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non fautive.
- **moins 2 points** à l'équipe ayant match perdu par disqualification; dans ces cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

b) En outre, il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- **1 point bonus** à l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire;
- **1 point bonus** à l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux points « terrain » obtenus par l'équipe concernée.

**Nota :** dans l'éventualité où le déroulement de la compétition amène la commission des épreuves de Ligue Occitanie de Rugby à procéder à des péréquations, elles seront appliquées selon les dispositions de l'article 341-3 des Règlements Généraux de la F.F.R. (saison 2023/2024).

### 1.4.2 – Les forfaits – article 342 des R.G.

#### Conséquences sur le classement :

Points « terrain » :

- Equipe responsable du forfait : moins 2 points (art. 341-1)
- Equipe non responsable du forfait : 4 points (art. 341-1)

Points de « bonus » :

- Equipe non responsable du forfait : 1 point (art. 341-1)

Points de marque :

- Equipe responsable du forfait : moins 25 points
- Equipe non responsable : 25 points



*Ligue Occitanie Rugby*

Autres sanctions à l'encontre de l'équipe responsable du forfait :

Dans tous les cas, l'équipe fautive perdra tous ses droits au remboursement de ses frais. A domicile, elle se verra contrainte de verser une indemnité compensatrice des frais engagés, sur justificatifs par l'équipe adverse qui se sera déplacée.

Si le forfait a lieu au cours de la phase « aller », la rencontre « retour » aura lieu sur le terrain de l'équipe qui n'était pas forfait, **sauf si ce forfait est intervenu après le coup d'envoi de la rencontre**. Cette inversion s'applique également à l'équipe de niveau inférieur dont la rencontre retour est couplée à celle ainsi inversée. En revanche, cette inversion ne s'applique pas à une rencontre qui est couplée à celle d'une équipe de niveau supérieur qui ne fait pas elle-même l'objet d'une inversion.

Si l'équipe responsable du forfait appartient aux catégories « moins de 16 ans » ou « moins de 19 ans », extension du forfait aux équipes de la même catégorie d'âge devant disputer une compétition de niveau inférieur le même jour ou le même week-end que l'équipe qui a été déclarée forfait.

Un forfait simple enregistré lors de l'une des deux dernières journées retour d'une phase préliminaire ou qualificative entraînera pour l'équipe responsable du forfait sa non-qualification pour les phases finales du Championnat.

#### **1.4.3 – Péréquation intra-poules – art. 341-3**

Dans l'hypothèse où la totalité des matches de poules n'aurait pas pu être disputée (autrement que par le forfait général d'une équipe ou sa mise hors compétition), une péréquation sera appliquée aux rencontres non-jouées ; **2 points « terrain » seront attribués aux équipes concernées par la rencontre sur laquelle une péréquation a été appliquée.**

#### **1.4.4 – Valorisation des clubs vertueux**

Afin de récompenser les équipes respectueuses des règles du jeu et de la discipline, chaque équipe engagée recevra, en fin de phase qualificative, un bonus de points de classement si elle se montre vertueuse, le moins de semaines de suspension possible (NSS), y compris les mesures sportives automatiques (MSA).

**Ces points seront attribués après le calcul des éventuelles péréquations.**

#### **BAREME :**

Bonus de 5 points si aucune suspension subie

Pour 1, 2 ou 3 semaines de suspension = bonus 4 points

Pour 4, 5 ou 6 semaines de suspension = bonus 3 points

Pour 7, 8 ou 9 semaines de suspension = bonus 2 points

Pour 10, 11 ou 12 semaines de suspension = bonus 1 point

Au-delà de 12 semaines de suspension = AUCUN BONUS



*Ligue Occitanie Rugby*

### **1.5 : Principe de classement à l'issue d'une phase (rappel) :**

Un classement général est établi entre toutes les poules en application des dispositions prévues à l'article 340.1 des Règlements Généraux et suivant le principe suivant :

Classement des 1ers de poule entre eux ;  
Classement des 2èmes de poule entre eux ;  
Classement des 3èmes de poule entre eux ;  
Et ainsi de suite....

### **1.6 : Cas d'égalité des clubs à l'issue de la phase préliminaire**

En cas d'égalité des clubs à l'issue des différentes phases, les dispositions de l'article 343 des Règlements Généraux sont appliquées.

### **Article 2 : calendrier officiel (annexe 7)**

#### **2.1 : horaires des rencontres : toutes les rencontres se jouent le samedi.**

- 13 H 45 et 15 H 30 si deux rencontres jumelées                      - 15 H si une seule rencontre.

#### **2.2 : Modifications au calendrier officiel**

**Si accord des équipes, liberté de jouer à un autre moment que le samedi après-midi : dimanche en lever de rideau des séniors, dimanche matin, vendredi en soirée, mercredi, sur périodes de repos...**

### **Article 3 : Matches reportés**

Les conditions de report d'une rencontre prévue au calendrier officiel sont celles reprises à l'article 313 des Règlements Généraux.

#### **3.1 : Cas réglementaires**

Le seul report réglementaire qui peut être demandé par un club est consécutif à la fermeture du stade suite à un arrêté municipal.

Les conditions sont décrites dans les articles 313.1 à 313.6 des Règlements Généraux de la FFR.

Un match reporté suite à un arrêté municipal de fermeture se jouera **obligatoirement** à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel.

**Equipes évoluant en rassemblement : un arrêté municipal de fermeture devra être fourni par toutes les associations membre du rassemblement.**



*Ligue Occitanie Rugby*

L'indication « **Repli** » dans le calendrier signifie que cette date disponible est réservée par la commission des épreuves pour programmer une qui n'aurait pu se jouer à la date prévue au calendrier initial.

**Il ne s'agit, en aucun cas d'une date « Libre » laissée à la disposition des clubs.**

Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « Repli » sera considéré comme « Forfait » pour cette rencontre.

Dans l'hypothèse où un nouvel arrêté municipal empêcherait le déroulement de cette rencontre à la nouvelle date fixée, et en l'absence de terrain de remplacement proposé par l'équipe recevante, cette dernière aura match perdu par forfait.

### **3.2 : Cas non réglementaires**

En dehors des cas réglementaires ci-dessus, toute autre demande de report entre dans la catégorie des **REPORTS NON REGLEMENTAIRES**.

**La commission des épreuves de la LOR examine la demande présentée par les deux clubs et décide, si accord du report, de la date de report selon les dispositions prévues aux Règlements Généraux.**

**Deux cas peuvent alors se présenter :**

- **Cas n° 1** : La nouvelle date fixée par la Commission des Épreuves pour ce report non réglementaire, reste libre et la rencontre reportée peut se dérouler normalement.

Dans ce cas, le résultat de la rencontre est homologué au même titre qu'une rencontre reportée pour un motif réglementaire.

- **Cas n° 2** : La nouvelle date fixée par la Commission des Épreuves pour ce report non réglementaire, est utilisée postérieurement pour un report réglementaire (report prioritaire) découlant de l'application des dispositions de l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Dans ce cas cette rencontre, reportée pour un motif non réglementaire et qui ne peut se jouer, fera l'objet d'une péréquation selon les dispositions de l'article 341-3 des Règlements Généraux.

### **3.3 : matchs avancés. :**

La commission des épreuves de la LOR examine la demande présentée par les deux clubs et décide de la nouvelle date. Si la rencontre ne peut se dérouler à la date avancée pour des raisons réglementaires (voir 3-1) elle sera automatiquement reprogrammée à la date initiale.





*Ligue Occitanie Rugby*

#### **Article 4 : Ethique et fair-play**

L'éthique, le respect et le fair-play dans les catégories « jeunes » U16 et U19 sont au cœur des préoccupations de la Ligue Occitanie de Rugby. En partenariat avec la Mutualité Française et le Groupe La Dépêche il est créé un Challenge « LADY GENTLEMEN RUGBY » portant sur le fair-play » dans les catégories U16 et U19. Le règlement, les dotations, la communication feront l'objet d'un règlement spécifique « Challenge LADY GENTLEMEN RUGBY ».

**Article 5 : dispositions financières spécifiques des compétitions jeunes** : Cf Règlement financier L.O.R.

#### **Article 6 : permanences**

**Rappel** : Une permanence est assurée par un membre de la Commission des Compétitions « jeunes » le samedi matin des journées de championnat, afin de pallier les problèmes d'organisation matérielle des rencontres.

Contact uniquement par mail à [jeunes@occitanie-ffr.fr](mailto:jeunes@occitanie-ffr.fr) du vendredi 17 heures au samedi 12 heures.

#### **Situation intervenant entre le vendredi 17 heures et le samedi 12 heures**

**Un club** :

- déclarant forfait après le vendredi 17 heures;
- dans l'impossibilité de se déplacer;
- dans l'impossibilité d'assurer l'organisation de la rencontre;

#### **Doit IMMEDIATEMENT:**

1 - Informer par courriel la commission des compétitions « jeunes » [jeunes@occitanie-ffr.fr](mailto:jeunes@occitanie-ffr.fr)

**Avec copie à** : l'adversaire (et/ou ou par tout autre moyen à sa disposition).

Aux officiels de match **dont les coordonnées figurent sur OVALE du club « votre prochaine journée »**.

2 - Prévenir la permanence de la commission des arbitres.

#### **Situation intervenant après le samedi 12 heures**

Les problèmes d'ordre réglementaire, ou autre, devront être réglés par les officiels désignés sur la rencontre. Les officiels (dont les coordonnées figurent sur OVALE du club (votre prochaine journée) pourront être utilement consultés.

Toute décision de report de rencontre est de la compétence de l'arbitre désigné sur la rencontre concernée.

**La Commission des Litiges pourra statuer sur tous les incidents résultant du non-respect de ces dispositions prévues au présent article.**



Ligue Occitanie Rugby

ANNEXE 1

## CALENDRIER COMPETITIONS JEUNES 2023/2004

DATES	LIGUE U16/U19
samedi 2 septembre 2023	<b>Phase de mise en place - Libre</b> de compétition officielle
samedi 9 septembre 2023	
samedi 16 septembre 2023	
samedi 23 septembre 2023	
samedi 30 septembre 2023	
samedi 7 octobre 2023	A1
samedi 14 octobre 2023	A2
samedi 21 octobre 2023	A3
samedi 28 octobre 2023	
samedi 4 novembre 2023	<b>J1 SEVEN DEPARTEMENTS</b>
samedi 11 novembre 2023	A4
samedi 18 novembre 2023	A5
samedi 25 novembre 2023	A6
samedi 2 décembre 2023	REPLI
samedi 9 décembre 2023	A7
samedi 16 décembre 2023	R1
samedi 23 décembre 2023	
samedi 30 décembre 2023	
samedi 6 janvier 2024	REPLI
samedi 13 janvier 2024	R2
samedi 20 janvier 2024	R3
samedi 27 janvier 2024	<b>J1 SELECTIONS DEPARTEMENTALES</b>
samedi 3 février 2024	R4
samedi 10 février 2024	<b>J2 SELECTIONS DEPARTEMENTALES</b>
samedi 17 février 2024	<b>J3 SELECTIONS DEPARTEMENTALES</b>
samedi 24 février 2024	<b>J2 - SEVEN DEPARTEMENTS</b>
samedi 2 mars 2024	R5
samedi 9 mars 2024	R6
samedi 16 mars 2024	REPLI
samedi 23 mars 2024	R7
samedi 30 mars 2024	<b>1/2 finales SELECTIONS DEPARTEMENTALES</b>
samedi 6 avril 2024	<b>Finales des terroirs</b>
samedi 13 avril 2024	<b>Finale SELECTIONS DEPARTEMENTALES</b>
samedi 20 avril 2024	<b>J3 - SEVEN DEPARTEMENTS</b>
samedi 27 avril 2024	1/16
samedi 4 mai 2024	1/8
samedi 11 mai 2024	
samedi 18 mai 2024	1/4
samedi 25 mai 2024	<b>Finales SEVEN U16/U19</b>
samedi 1 juin 2024	1/2 finales
samedi 8 juin 2024	
samedi 15 juin 2024	Finale